

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 08 Février 2013

Présents: GARRON Jean- Marie , GARRON Patricia,, CRUZ Marie-Louise, CASTOR Violette, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSENGER Daniel, CONSTANS Noël, AVANIAN Jacques, ROUVIER Daniel, ZERDOUMI Richard

#### **1. Critère d'attribution du Marché Mairie**

Le Conseil Municipal décide de valider les critères d'attribution du marché de travaux  
Construction du nouvel Hôtel de Ville

- Prix 60 %
- Valeur technique 40 %

#### **2. QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil ne préempte pas les biens suivants :  
Les Adrets C 394
- Travaux de peinture Auberge : Devis de Mr Rouard accepté
- Travaux à l'épicerie : Devis pour la porte arrière de Mr Collin accepté
- Courrier de Mr Mme COMTE : Le Conseil prend bonne note des propos et réclamations et tiens à rappeler le déroulement des faits ( Compte rendu conseil des 13 Juillet et 14 Décembre 2012). En ce qui concerne la « mise en demeure de procéder aux travaux sans délai » , il est rappelé à Mr et Mme COMTE que lors de la signature du bail, ils ont pris le local en toute connaissance de cause , que leurs souhaits ne valent pas ordre, et que la commune n'est tenue à aucune obligation envers leurs désirs. D'autant que depuis la création de cette épicerie exploitée par plusieurs gérants, aucun n'a porté réclamation ou sollicité la commune aux fins de travaux de cette nature (Branchement en triphasé 380 V et isolation totale du magasin)
- Le Conseil doit solliciter Monsieur Le député afin d'obtenir une aide à la réfection de la toiture de l' Eglise

*La séance est levée à 21 h 30*

*Vu pour être affiché le Vendredi 15 Février 2013, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.*